

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 06 OCTOBRE 2025 à 20h30

Date de la convocation : 26/09/2025

Étaient présents (9/14) – Votants 09/14 :

MM. ASSEMAN Mélodie – DEMOTIER Sébastien - DOMPE Gérard – GAGE Eric - GAGE Daniel
– HENRY Bruno - LARQUET Jean-Marc – PORTHULT Bertrand - ROSE Sylviane

Excusés : Mme Michèle Souy, MM Luc Daussy – Philippe Droit – Florian Foucart – Alain Leroy

Secrétaire : Mme Mélodie ASSEMAN assistée de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du procès-verbal du 11 Juin 2025.

1°/ EVOLUTION DU PACTE FINANCIER DE LA CCPV

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit (article 12) que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville doivent élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité, l'objectif de ce pacte étant de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres,

VU la Délibération n° 2016 / 68 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 désignant la Fiscalité Professionnelle Unique comme régime fiscal de la CCPV à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 instaurant un Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

VU la Délibération n° 2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021 portant évolution du Pacte Financiers et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

VU la Délibération n° 2023 / 124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 portant évolution du Pacte Financiers et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes souhaite que le Pacte Financier contienne un dispositif qui puisse être activé par délibération du Conseil Communautaire pour faire face à une situation de crise qui impacte les finances des communes membres, offrir un soutien à des investissements importants, ou pour établir un partage des richesses financières dont la CCPV dispose,

CONSIDERANT que la création d'un Enveloppe de Soutien aux conditions de mise en œuvre définies dans le Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité annexé répond à ces attentes,

CONSIDERANT que les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette évolution,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,

CONSTATE qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018, et modifié par Délibération n°2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021 et n° 2023 / 124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

2°/ TRAVAUX

Travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la forêt

Ces travaux bénéficient de la subvention du Conseil Départemental de 53 160 € et de l'Etat au titre de la DETR de 58 465 €, aussi le coût de l'enfouissement de la fibre n'est toujours pas déterminé par le Smothd qui prend une partie en charge. Les travaux débuteront en janvier 2026.

Nettoyage intérieur du clocher

M. le Maire informe le conseil que la sté Mamias n'interviendra pour la remise à l'heure des horloges qu'après le dépiçonnage et le nettoyage (des fientes) dans le clocher et le dessus de la nef. Il présente les devis de la Sté RocqServices pour la pose de filet sur les différentes ouvertures et le piégeage des pigeons pour un total de 1415.78 € ttc ; des devis seront demandés pour l'enlèvement des fientes. Le conseil accepte les devis de la Sté RocqServices.

Emprise du chemin sur parcelles « Rû de Visery »

M. le Maire rappelle qu'il existe un chemin de liaison entre la RD123 et le Chemin rural n°4 (route de Beauvoir) qui chevauche les parcelles B830 et B812 et qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU depuis 1990, de plus ce chemin supporte un réseau électrique enfoui, alimentant le lieu-dit « Ferme de Beauvoir ».

Il propose de réaliser l'emprise de ce chemin existant afin de le classer dans la voirie communale et présente les devis de M. Koman géomètre expert pour 2484 € ttc et du Cabinet Greuzat pour 2403 € ttc. Le conseil municipal accepte le devis de M. Koman.

Vu le boisement de ces parcelles, il demande l'autorisation de contacter des exploitants forestiers pour étudier la vente des arbres ce qui permettra le nettoyage et de replanter.

3°/ EGLISE DE CHAMPLIEU – projet culturel de la CCPV

M. le Maire rappelle que la CCPV a lancé l'initiative d'un parc et parcours de sculptures monumentales, d'architecture et de graffs, sur les 62 communes du Pays de Valois. Priorité numéro 1 du « projet de territoire » pour les 10 années à venir, cette initiative répond à un double objectif : économique, en apportant une activité touristique dans les villages du Valois ; culturel, en faisant collaborer nature, patrimoine et art contemporain sur un territoire où l'empreinte de l'histoire est très forte, dans le but de le dynamiser et de rehausser l'estime qu'il se porte à lui-même.

Aussi, la CCPV souhaite utiliser l'espace de la nef de l'église comme écrin virtuel en vue de l'installation d'une sculpture monumentale contemporaine, sous condition de l'autorisation de la commune et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'œuvre proposée est de l'artiste urbain SPY.

M. le Maire précise que l'entretien des espaces verts sur l'ensemble du site sera assuré par la commune d'Orrouy (comme actuellement). La CCPV prendra en charge l'installation d'une vidéosurveillance et la conservation des ruines présentes qui sera menée par étapes successives, réparties sur une période d'environ dix ans. Un diagnostic préalable sera envisagé afin d'évaluer l'état des structures et d'établir un plan pluriannuel d'intervention adapté.

Ce programme d'entretien et de préservation sera conduit en cohérence avec la présence de l'œuvre d'art nouvellement installée, dans le respect de la valeur patrimoniale du site.

Le conseil valide à l'unanimité le projet en espérant que le site ne soit plus un lieu de « fêtes » et d'escalade grâce à la vidéosurveillance.

4° MODIFICATION DU PLU

La mise en oeuvre d'une orientation d'aménagement sur un site économique (zone UI route de Gilocourt) afin de cadrer l'aménagement de ce secteur dans le futur. La modification permettra également la mise en place d'un emplacement réservé sur une partie du territoire et de réviser l'emprise des sentes communales (OAP 1 et sente des 4 écus. Le conseil valide le devis du Cabinet Greuzat d'un montant de 6 642 € ttc.

ACHAT DE MATERIEL

Broyeur d'accotements

M. le Maire informe le conseil qu'il a acheté un broyeur d'accotements d'un montant de 3553.86 € ttc afin de faciliter le nettoyage les bas-côtés de routes, sentes et chemins communaux.

Photocopieur

Le contrat de location du photocopieur arrivant à échéance, M. le Maire présente les propositions suivantes :

- Sté Toshiba : coût copie NB 0.0035 € ht couleur 0.035 €ht, avec un forfait mensuel copie de 3000 ; loyer mensuel de 120 € ht.
- Sté Bérard : coût copie NB 0.0034 € ht couleur 0.034 € ht, facturation à la copie faite, loyer mensuel de 90 € ht

Le conseil accepte la proposition des Ets Bérard.

Matériel informatique, licences et maintenance

Considérant que le poste informatique est à renouveler et que différents contrats établit avec l'Adico arrivent à échéance ; il est présenté les propositions suivantes :

| | ADICO | BERARD | TTC |
|-----------------------|-------------------|---------------------------|------------|
| OFFICE 365 | 217.00 | 174.00 | |
| MAINTENANCE PC | 240.00 | 288.00 | |
| SAUVEGARDE EXTERNE | 564.00 | 576.00 | |
| LICENCE MAIL IN BLACK | 43.00 | 35.00 | |
| NOM DE DOMAINE | | A définir après transfert | |
| | 1 064.00 € | 1 073.00 € | |
| PC | | 1 228.00 € | |
| MATERIEL SAUVEGARDE | | 885.00 € | |
| LOGICIELS WEMAGNUS | | 2 055.00 € | |
| | | 4 168.00 € | |

Considérant que l'Adico n'est pas toujours réactive sur les demandes et n'a pas géré le problème du nom de domaine, le Conseil valide les propositions de la Sté Bérard.

ASSOCIATION FONCIERE D'ORROUY

M. le Maire présente un courrier de la Direction Départementale des Territoires qui indique que l'Association Foncière d'Orrouy constituée le 21/01/1964, ne fonctionne pas en conformité, et est en sommeil depuis de nombreuses années. Étant donné que cette Association Foncière ne possède ni actif foncier, ni actif financier, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la dissolution de l'Association Foncière. Il propose donc que :

- . Les équipements réalisés lors du remembrement par l'Association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
 - . De dissoudre l'Association Foncière
 - . De donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :
- la dissolution de l'Association
 - l'incorporation des équipements réalisés lors du remembrement par l'Association Foncière, dans le patrimoine communal.
 - de donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte.

FETES DE FIN D'ANNEE

Colis des Anciens

Il est décidé d'offrir un Colis à toutes les personnes de 70ans et plus. Ce colis sera à retirer en mairie le Samedi 13 Décembre de 10h00 à 12h00 autour d'un café-croissant.

Noël des Enfants

Le conseil décide d'offrir aux enfants de la commune (scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2) une carte cadeau d'une valeur de 30 €; les parents seront invités à venir les retirer en mairie le samedi 13 décembre de 10h à 12h un chocolat chaud et des friandises seront offerts.

Sortie des Anciens

M. le Maire confirme l'organisation d'une sortie pour les habitants âgés de 60 ans et plus, qui sera un déjeuner croisière musical sur le canal de l'Ourcq ce mercredi 08 octobre. La participation est fixée à 20 € pour les 60ans et plus et 30 € pour les accompagnants de -60ans.

DIVERS

M. le Maire donne lecture du mail de Mme Demotier, domiciliée à Champlieu, en date du 15 juillet qui signale « ... *la dégradation de notre qualité de vie et de notre environnement, notamment l'été. Ce qui était exceptionnel il y a 10 ans est devenu quasi quotidien. Parmi les nuisances et incivilités que nous devons subir, nous constatons la présence de groupes de personnes, qui prennent les routes et les champs environnants pour des circuits automobiles : cultures écrasées, dérapages à pas d'heure, aussi bien à l'église qu'aux ruines gallo-romaines, motocross dont le bruit dépasse le supportable, vitesse excessive dans le hameau (limité à 30) et autour. Ces mêmes groupes hurlent, mettent la musique très fort, font éclater des pétards, marchent et courent sur la route sans aucune visibilité, font voler des drones... Tout cela est davantage observé le week-end, dès que le temps est beau et presque quotidiennement en été jusqu'à parfois 3/4h du matin.*

Les traces de ces réunions nocturnes sont visibles très facilement : ordures, bouteilles, canettes, graviers étalés partout à l'endroit des dérapages, cultures couchées au sol ... »

M. Demotier précise qu'ils ont appelé la Gendarmerie ce WE car une soirée avait lieu (musique, spots et feux d'artifices).

M. le Maire précise qu'il mets à disposition des bornes bétons afin de bloquer l'entrée de l'église ; que le projet de la CCPV avec la mise en place d'une vidéosurveillance va « calmer » ces incivilités, les parcelles autour de l'église sont considérées comme des biens sans maître donc une procédure doit être engagée par la commune pour les acquérir.

Tour de table

M. Larquet signale un nid de poule important dans la rue de visery au niveau du lavoir

M. Dompé signale la chute de plusieurs arbres dans le chemin de Garenne ce qui gêne les promeneurs et demande à ce qu'ils soient enlevés

→ Ces arbres proviennent des parcelles de M. Dupriez ; si le chemin est dégagé cela risque d'entraîner la circulation de motos le we comme cela arrive sur d'autres chemins de la commune ; à voir sur place pour laisser un passage pour les marcheurs.

Mme Rose signale que les marquages routiers ne sont pas encore réalisés sur le RD123 et que les « Stop » ne sont pas respectés

→ La signalisation au sol des « Stop » a été faite par la subdivision de Crépy après avoir été demandée à 3 reprises et notamment après l'accident ; en ce qui concerne le reste de la signalisation routière (lignes blanches) le Département dit avoir du retard dans leurs travaux.

Le secrétaire de séance
Mme Mélodie ASSEMAN



Le Maire
Daniel GAGE

